


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Première session

Genève, 27 mars 2014

**Rapport de la première session du Groupe d'experts
de la signalisation routière**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–2	2
II. Introduction (point de 1 de l'ordre du jour)	3	2
III. Élection du bureau (point 2 de l'ordre du jour)	4	2
IV. Adoption de l'ordre du jour (point 3 de l'ordre du jour)	5	2
V. Programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)	6	2
VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)	7–8	3
VII. Date et lieu de la prochaine session (point 6 de l'ordre du jour)	9	3



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de la signalisation routière (GE.2) a tenu sa première session à Genève le 27 mars 2014, sous la présidence de M. Karel Hofman (Belgique). Ont participé à la session des représentants des États membres ci-après: Allemagne, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Portugal, République de Moldova, Suède, Suisse et Turquie.

2. Les représentants des États non membres de la CEE ci-après y ont aussi participé: Iran (République islamique d') et Mongolie. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Bina Istria, Croatian Motorways et European Union Road Federation (ERF). La société Easa Husain Al-Yousifi & Sons et une consultante indépendante, ressortissante des États-Unis d'Amérique, ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

II. Introduction (point de 1 de l'ordre du jour)

3. Le secrétariat a souhaité la bienvenue aux experts et leur a décrit les objectifs des travaux du Groupe d'experts de la signalisation routière.

III. Élection du bureau (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe d'experts a élu M. Karel Hofman (Belgique) à sa présidence et M. Sergey Storozhev (Fédération de Russie) à la vice-présidence.

IV. Adoption de l'ordre du jour (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour sans modification.

V. Programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a débattu de son programme de travail et décidé quelle méthode adopter pour faire le point sur les législations nationales en vue de décrire et d'évaluer dans quelle mesure les Parties contractantes à la Convention de 1968 sur la signalisation routière et à l'Accord européen de 1971 qui la complète (par. 2 b) du mandat du Groupe) s'acquittent des obligations énoncées dans ces instruments. Pour commencer, les Experts ont décidé de recenser les écarts constatés entre les législations nationales et les instruments juridiques mentionnés et de communiquer ces informations au secrétariat avant la prochaine session, soit le 1^{er} septembre 2014 au plus tard. Le Groupe a demandé au secrétariat d'élaborer un questionnaire en anglais, français et russe et de le distribuer, à titre officieux, à ses membres et, à titre officiel, à tous les États membres de la CEE et toutes les Parties contractantes à la Convention de 1968 sur la signalisation routière et à l'Accord européen de 1971 qui la complète (les experts sont invités à fournir, au minimum, des informations afférentes aux catégories de signaux routiers B, C et D prévus par la Convention de 1968).

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe d'experts a été informé par M. A. Alyousifi (de la société Easa Husain Al-Yousifi & Sons) des résultats de ses travaux de recherche sur la compréhension des signaux routiers. Le Groupe d'experts a remercié M^{me} M. Pronin (consultante indépendante, ressortissante des États-Unis d'Amérique) de sa contribution très positive, utile et constructive aux travaux de cette session, et tout particulièrement de l'élaboration du «questionnaire sur les signaux routiers».

8. Le Gouvernement espagnol s'est porté volontaire pour engager des travaux de recherche sur l'évaluation préconisée au paragraphe 2 a) du mandat du Groupe d'experts. Les résultats préliminaires de ces travaux seront communiqués au Groupe à la prochaine session.

VII. Date et lieu de la prochaine session (point 6 de l'ordre du jour)

9. La prochaine session du Groupe d'experts se tiendra les 25 et 26 septembre 2014 à Genève.
